



SCHL

Informations

Bulletin d'information édité par la  
Société Coopérative d'Habitation Lausanne

Novembre 2001 No 34



## Editorial

Le bilan provisoire que l'on peut déjà tirer de l'année 2001 est paradoxalement assez contrasté. L'an dernier, à cette même époque, je tentais de vous sensibiliser sur un certain nombre de mes préoccupations tant dans le domaine de la hausse des taux d'intérêts que du coût de la construction, voir de celle des produits pétroliers.

La situation du marché de l'argent semble amorcer un très lent mouvement à la baisse. Les événements récents ont fait chuter le cours de l'or noir, donc du mazout. Seuls les prix de la construction continuent à nous soumettre à une constante recherche d'économies.

Dans cette conjoncture incertaine, la SCHL n'est pas peu fière de continuer à investir dans son programme pluriannuel; nous avons débuté la rénovation du groupe du Languedoc en août de cette année et nous poursuivons la 2<sup>e</sup> étape de celle de Montétan. A ces investissements importants sont venus se greffer des constructions nouvelles à Epalinges, à Pully et à Lausanne où a également débuté la construction de nos nouveaux bureaux.

C'est dire que la direction, et plus particulièrement le service des bâtiments, ont été très sollicités. En plus, la conjoncture aidant, elle a dû faire face à d'importantes mutations au sein de l'équipe administrative. Bien que stabilisés, ces événements inhérents à une société performante et formatrice comme la nôtre, ont nécessité un engagement de toutes et de tous pour assurer le suivi des tâches administratives et techniques et atteindre ainsi nos objectifs. Je profite d'adresser à tous, collaboratrices et collaborateurs, ma gratitude pour leur soutien et la qualité de leur travail.

Il est bon de faire à nouveau le rappel du rôle essentiel que joue notre coopérative dans la construction de logements sur la

place de Lausanne. Année après année, grâce à vous sociétaires et grâce à votre soutien financier, nous permettons à des familles d'occuper des logements bien équipés et correspondant à des critères du confort moderne. Ainsi nous remplissons le but premier que s'est donnée la SCHL dans l'article 2 de ses statuts: « la Société a pour but d'améliorer les conditions de logement de la population et plus particulièrement de favoriser par une action commune, les intérêts économiques de ses membres... ».

Cette action est menée, avec l'intelligence d'un esprit créatif, par des hommes et des femmes expérimentés mus par l'idéal coopératif. Ces dirigeants compétents procurent ainsi à des architectes, à des ingénieurs et à des maîtres d'état l'occasion de faire preuve d'astuces, d'innovation et de recherche de qualité. Ils dirigent la SCHL avec une vision économique réaliste, en faveur de tous les sociétaires, et non pas uniquement comme des comptables l'œil rivé sur leur bilan et leur compte de profits et pertes.

Dans un article récent de la revue « Habitation », intitulé « Le développement du mouvement coopératif: pourquoi et comment? » M. P. Favarger écrit « ... pour construire, il faut d'abord en avoir la volonté et les compétences, puis disposer de terrains et de capitaux... ». Au fil du temps, la SCHL a fait siens ces propos: par son exemple et sa volonté d'entreprendre elle continuera, soit dans le cadre des organisations faitières, soit de sa propre initiative, à promouvoir, à soutenir et revivifier le mouvement coopératif auquel elle appartient.

*Jean-François Thonney, président*

## Finances

### Comptes 2001, résultat en progression

Le résultat 2001 se présente favorablement, il sera en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent et devrait progresser de l'ordre de 8 % pour atteindre 5,5 millions de francs. Il nous permettra d'amortir correctement nos immeubles, d'alimenter nos fonds et provisions et de servir un dividende de 4,5 % qui ne devrait pas varier malgré la tendance à la baisse des taux d'intérêt.

Nous voulons rester performants même si une gestion rigoureuse ne semble pas évidente à certains. Les récents déboires de plusieurs coopératives en Suisse, qui se trouvent acculées à la faillite, nous confortent dans notre approche professionnelle de la conduite de notre Société. Nous en sommes les dépositaires et devons poursuivre ce qui a été entrepris.

A l'heure d'une grave pénurie de logements, notre situation très saine nous permet, entre autres, d'effectuer d'importants investissements pour plus de 90 millions de francs afin de créer de nouveaux logements. C'est la preuve que nous avons la confiance, non seulement de nos membres, mais également de nos bailleurs de fonds (banques, CCL, ASH). Le réalisme économique laisse peu de place, il est vrai, à la fantaisie. Nous déployons ainsi tous nos efforts pour parvenir à satisfaire les besoins de nos membres.

### Sommaire

Editorial	1
Finances	1
Vie de la société	2-3
Locataires, loyers, logements	3-4
Rénovations et constructions	4-5
Informations diverses	6

## Vie de la société

### Assemblée générale

332 sociétaires ont répondu présent lors de la dernière Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2001. Après avoir adopté à l'unanimité la gestion et les comptes 2000, l'Assemblée a :

- fixé le dividende à 4.5 % (inchangé) ;
- renouvelé pour une période de trois ans les mandats au Conseil d'administration de Monsieur Jean-Pierre Fournier, Mesdames Chantal Resplendino, Dolly Saner Stroubhard, Monsieur René Stucki et Madame Béatrice Tailleur Bolli ;
- nommé Monsieur Olivier Gloor, bibliothécaire, à la Commission de gestion ;
- reconduit pour une année le mandat de la fiduciaire ATAG ERNST & YOUNG en qualité d'Office de contrôle.

Une nouvelle présentation de l'Assemblée a été testée, l'exposé présidentiel a été agréé de projections. Pour la prochaine Assemblée générale fixée au jeudi 30 mai 2002 de nouvelles innovations sont prévues. L'heure de notre rendez-vous annuel sera avancé à **19h30** et l'Assemblée se terminera par un repas en commun auquel les membres des organes participeront. Nous espérons ainsi favoriser la convivialité et les échanges avec nos sociétaires.

### Conseil d'administration

Au cours de ses six premières séances de l'année, le Conseil d'administration, en plus des tâches habituelles que sont l'adoption des comptes et la fixation des loyers, a :

- reconduit le Comité de direction in corpore dans ses fonctions pour une année ;
- pris acte de la démission de M. Werner Stern, chef du Service cantonal du logement comme représentant de l'Etat de Vaud au sein du Conseil d'administration et de son remplacement par M. Pascal Dunand, chef de service adjoint ;
- pris acte de la démission de M. Michel Cambrosio, adjoint administratif au Service social et du travail de la Ville de Lausanne comme représentant de la Commune de Lausanne au sein du Conseil

d'administration et de son remplacement par Mme Elinora Krebs, cheffe du Service de l'hygiène et du logement de la Ville ;

- renouvelé pour trois ans les mandats de Monsieur Alain Fontanellaz, président et Mmes Françoise Bourgeois et Micheline Graf, membres, au Conseil de fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'exploitation (concierges) ;
- pris acte de la désignation de Mme Annick Jaunin comme nouvelle présidente de la Commission de gestion pour l'exercice 2001 ;
- pris connaissance avec satisfaction du décompte final des travaux de rénovation de l'enveloppe de l'immeuble Isabelle de Montolieu qui s'est élevé, au franc près, au devis initial de 1,6 millions de francs ;
- adopté les plans, adjugé les travaux et autorisé les emprunts nécessaires pour :
  - la construction de l'immeuble A de Pully IV – Liaudoz ;
  - la rénovation des immeubles du Languedoc ;
  - la construction des immeubles d'Epalinges ;
  - la construction de l'immeuble des Plaines-du-Loup ;
- autorisé l'achat de la parcelle de Mme M. Engel au Ch. de Liaudoz à Pully pour laquelle nous disposons d'un droit d'emption et qui permet la réalisation du deuxième immeuble (B) projeté ;
- admis les plans du projet de l'immeuble B de Pully IV – Liaudoz ;
- autorisé, pour financer les opérations en cours, l'ouverture d'un compte courant à hauteur de 1,5 millions de francs ;
- pris connaissance du plan d'investissement 2000-2004 actualisé qui fait apparaître des dépenses de 90,4 millions de francs pour la rénovation de 351 logements et la construction de 111 logements nouveaux.

Les décisions prises sont importantes car elles marquent un développement significatif de notre coopérative ces prochaines années. En effet les investissements décidés représenteront d'ici à 2003 – 2004 une augmentation de plus de 30 % de l'actif de notre bilan.

### Appel de fonds

La pénurie de logements nous a conforté dans nos choix de faire des investissements importants pour la création de nouveaux logements. Avec les opérations en cours à la Lisière II, Pully IV-Liaudoz, Epalinge et Pully V – Alpes, nous étofferons d'ici 2003 notre parc locatif de 111 nouveaux appartements, soit une augmentation de près de 7 %. D'autre part le programme de rénovation mis en place dès les années 90 concernera d'ici fin 2004 encore 389 logements.

Les travaux en cours, très importants, représentent des investissements à hauteur de plus de 90 millions de francs. Mais tout investissement nécessite des fonds propres. Ceux que nous avons dû et devons réunir sont de l'ordre de 13 millions de francs. Nous devons donc faire à nouveau appel à nos sociétaires afin de réunir une partie de cette somme. Le rapport entre notre capital social et la somme totale du bilan doit rester dans une proportion acceptable ; il en va de notre indépendance financière et de notre crédibilité auprès de nos prêteurs.

Nos sociétaires seront donc invités en fin d'année à souscrire des parts supplémentaires dans le cadre du lancement d'un appel de fonds, dans la mesure de leur possibilité. A l'heure où règnent pas mal d'incertitudes, l'achat de parts sociales de notre coopérative est un placement sûr et utile. L'intérêt servi sur les parts sociales (4,5 % pour l'exercice 2000) ne va certainement pas ou peu varier. Nous remercions d'avance tous ceux et celles qui répondront favorablement à cet appel et qui, par ce geste, montreront leur soutien à notre développement et à la continuation de la réalisation de nos buts en faveur du logement.

### Attribution des logements et liste d'inscription

Notre liste d'inscription de personnes intéressées à la location d'un logement compte 369 sociétaires et 281 non sociétaires. L'article 49 alinéa a et b de nos statuts fixe les conditions d'attribution de nos logements. Ils sont attribués en priorité à nos sociétaires selon leur date d'entrée dans la société et la date de leur inscription pour le logement en question.

## Vie de la société

Après une année, les sociétaires inscrits sont appelés à renouveler leur demande de logement qui, sans nouvelle de leur part, est annulée.

Un règlement interne, qui peut être obtenu sur simple demande, fixe les règles d'attribution avec plus de précision que les statuts. Ce règlement est strictement respecté et personne ne peut bénéficier d'un passe-droit. Dans une coopérative comme la nôtre, il est bon de rappeler que tous les sociétaires disposent des mêmes droits.

### Parts supplémentaires demandées pour la location d'un logement

La grande majorité des locataires que nous avons invité à souscrire les parts supplémentaires liées à la location d'un appartement y ont répondu favorablement. Ils le doivent statutairement mais disposent d'un délai jusqu'à fin 2002 pour les libérer. Beaucoup d'entre eux ont profité de cette occasion pour faire adhérer leur conjoint ou leurs enfants.

### Changements importants dans le personnel administratif

Nous avons dû malheureusement enregistrer un certain nombre de départs au sein de notre personnel administratif. Ce sont 7 personnes, soit près du tiers de notre effectif, qui ont décidé, pour des raisons honorables et parfois avec regret, de nous quitter. Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas des cadres qui restent eux fidèles à leur poste. La détente du marché de l'emploi et la raréfaction du personnel compétent ne sont pas étrangers à cette situation.

Notre organisation nous permet de supporter sans trop de perturbation ce genre de situation. Toutefois nous vous demandons déjà de faire preuve de compréhension pour les nouveaux et nouvelles qui, après une période de formation, sauront donner, nous en sommes persuadés, le meilleur d'eux-mêmes pour le bon fonctionnement de notre Coopérative.

*Lisière II - octobre 2001*

## Locataires, loyers, logements

### Lausanne à nouveau en situation de pénurie de logements

Au 1er juin 2001, le nombre de logements à louer à Lausanne se monte à 279 logements sur les 68'065 loués, soit un taux de vacance de 0,41 %. Considérant qu'un taux de vacance de 1,5 % à 2 % indique un marché du logement détendu (on ne parle ni de pléthore, ni de pénurie), force est de constater que Lausanne se trouve à nouveau en situation de pénurie de logements. Dès lors, toutes les gérances sont obligées d'utiliser la formule officielle au changement de locataire, qui mentionne, entre autres, le loyer payé par le locataire précédent et les motifs d'une hausse éventuelle. Cette mesure n'a aucune incidence sur nos pratiques, vu que la SCHL ne modifie pas le loyer d'un appartement au changement de locataire. En effet, les éventuelles modifications de loyers sont discutées au sein du Conseil d'administration, chaque année, à l'échéance normale du bail, ce pour chaque groupe d'immeubles.

### Peu de grands appartements

Si l'on compare le nombre de logements vacants sur le territoire communal par leur **taille**, on remarque que ce sont les appartements d'une et deux pièces qui constituent la grande

majorité de l'offre (225 appartements). Cela signifie qu'au 1er juin, on trouvait 43 appartements de 3 pièces libres, 14 appartements de 4 pièces et 7 appartements de 5 pièces et plus.

*Des appartements de plus de 3 pièces, à un prix abordable: une denrée particulièrement rare.*

Si l'on considère le nombre de logements vacants par le montant du loyer, il n'y avait, début juin, plus que 54 logements à loyer abordable, c'est-à-dire correspondant aux revenus de la majorité de la population. Parmi ces 54 logements à loyer abordable, on ne trouvait qu'un appartement de 5 pièces et plus au loyer inférieur à Fr. 1'700.-, 6 appartements de 4 pièces au loyer inférieur à Fr. 1'515.- et 21 appartements de 3 pièces de moins de Fr. 1'200.-. On le voit, la pénurie est particulièrement aiguë pour les appartements recherchés par les familles.

Ces statistiques nous confortent dans notre volonté de mettre rapidement sur le marché des appartements de 3 pièces et plus, à un prix abordable, afin de répondre aux besoins de nos sociétaires. Ainsi, d'ici la fin de l'année nous aurons mis 15 nouveaux appartements sur le marché ainsi que 27 en 2002 et 69 en 2003.



## Locataires, loyers, logements

RULV (règles et usages locatifs du canton de Vaud) et contrat cadre romand

Les associations de locataires et propriétaires ont négocié deux types de contrat cadre pour régler une majorité des problèmes de relation entre locataires et propriétaires. Il s'agit des règles et usages locatifs du Canton de Vaud (RULV) qui ne s'appliquent qu'au territoire du canton de Vaud et un contrat cadre romand, moins détaillé, qui est destiné à tous les cantons romands. Les associations en ont demandé la force obligatoire ce qui donne à ces dispositions force de loi applicable à tous.

L'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) a dû faire opposition à la déclaration de force obligatoire de ces deux textes, car certains de leurs articles sont en contradiction avec les droits fondamentaux des Coopératives d'habitation. D'autre part plusieurs dispositions ne peuvent pas être appliquées aux logements au bénéfice d'une aide des pouvoirs publics.

Nous n'avons pas été entendus par le Conseil d'Etat du canton de Vaud qui a purement et simplement réfuté notre droit de faire opposition. Le Conseil fédéral a eu, lui, la sagesse de prêter l'attention voulue à nos propos. Il a ainsi décidé le 4 septembre dernier d'accorder la force obligatoire aux deux textes précités mais en précisant que leurs dispositions ne sont applicables que partiellement aux logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et que **« dans l'application du contrat cadre à des coopératives, leur but et leurs dispositions statutaires sont à respecter »**.

Cet arrêté du Conseil fédéral est non seulement une satisfaction pour l'action entreprise par l'ASH section romande, car utile à toutes les coopératives d'habitation de Suisse, mais c'est également la première fois, qu'au niveau fédéral, une décision précise que les buts et statuts des coopératives d'habitation priment sur des dispositions du droit du bail.

Dès lors, et comme déjà précisé dans tous les nouveaux baux, les nouvelles RULV et les dispositions du contrat cadre romand ne s'appliquent à nos baux que pour autant

qu'elles ne soient pas en contraction avec notre but, nos statuts et nos règlements établis conformément à nos dispositions statutaires.

### Sécurité dans les immeubles

Nous avons enregistré, ces derniers temps, une recrudescence des cambriolages dans nos immeubles. Cette tendance ne va malheureusement pas s'inverser. C'est pour quoi, depuis plusieurs années, nous équipons nos nouvelles constructions et, selon la demande les immeubles existants, d'interphones qui permettent de garder en permanence la porte d'entrée fermée.

Mais nous avons constaté trop souvent que certains locataires sont trop confiants et permettent l'accès dans l'immeuble à des personnes inconnues.

Nous vous rappelons que la sécurité dépend de chacun. **Ainsi il ne faut pas ouvrir la porte d'entrée si l'on est pas sûr de l'identité de la personne qui le demande.** En cas d'incertitude, il y a lieu de se rendre à l'entrée afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'une personne que vous connaissez.

### Loyers

Le Conseil d'administration a décidé depuis le début de l'année 1152 hausses de loyer. Cette décision indispensable à la bonne santé financière de notre Coopérative est survenue juste avant la baisse des taux hypothécaires. Cependant comme les hausses ont été voulues modestes, elles ont été le plus souvent inférieures à celles que la législation en vigueur aurait permis. La baisse du taux hypothécaire n'entraînera donc pas forcément une baisse des loyers, dont la stabilité est recherchée.

Les derniers événements tragiques aux E-U ont obligé la plupart des banques centrales à baisser leur taux d'intérêt de référence afin de soutenir une économie qui avait déjà amorcé une certaine régression depuis quelques mois. Ces décisions n'entraîneront pas forcément une baisse des taux hypothécaires, mais en tout cas en favoriseront leur stabilité au niveau actuel. Pour un certain temps, de nouvelles hausses de loyers dues à l'augmentation des taux hypothécaires ne sont plus à craindre.

## Rénovations et constructions

### Rénovations en cours

#### Montétan

Les travaux de la deuxième étape qui concernent l'immeuble du Ch. de la Suettaz 2-4-6 sont en cours d'exécution selon la planification prévue et les locataires pourront regagner leurs pénates dès février 2002. Ce sera ensuite le tour du dernier bâtiment de subir la même cure de jouvence. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour fin 2002, tout début 2003.

Cette importante rénovation aura duré ainsi 3 ans et nécessité 19 millions de francs d'investissement. Les locataires qui ont réintégré leur logement dans la première étape sont pleinement satisfaits des travaux et ont pu apprécier l'amélioration du confort réalisé.

#### Languedoc

Le permis de construire a été délivré le 14 mai 2001 et les travaux ont pu débuter le 5 juillet 2001. Ils se poursuivent normalement et la première étape, qui concerne l'immeuble Ch. de la Tour-Grise Nos 18-20, sera achevée pour le mois d'avril 2002.

L'autorisation de construire le garage de 20 places va être délivrée prochainement, sauf imprévu. Des négociations longues et laborieuses avec un voisin ont été nécessaires pour l'obtention d'une servitude afin de créer un accès conforme aux exigences de la Ville.

La deuxième étape concernera l'immeuble Ch. de la Tour-Grise Nos 14-16.

Les loyers des logements rénovés seront très attractifs et modestes grâce à l'aide obtenue tant communale, cantonale que fédérale.

### Rénovations projetées

#### Couchirard, Chavannes-près-Renens, Romanel-sur-Lausanne

Les études en vue de la rénovation totale ou partielle de ces trois immeubles débiteront très prochainement. Elles nous diront quelles seront la nature et l'ampleur des travaux à entreprendre. Dès que possible, les locataires concernés seront informés de leurs conclusions et de la planification envisagée. Les travaux débiteront au plutôt au printemps 2003.

## Rénovations et constructions

### Constructions en cours

#### *Lisière II*

La construction de cet immeuble de 15 logements est dans sa phase finale. Les premiers locataires pourront prendre possession des lieux dès le 1er décembre 2001. Tous les appartements ont trouvé très facilement preneur. Nous avons enregistré 141 inscriptions de personnes intéressées à établir leurs pénates dans cet endroit magnifique.

Il s'agit d'une réalisation très réussie, les appartements sont vastes et d'une excellente conception.

#### *Pully IV – Liaudoz (Bâtiment A)*

Le permis de construire pour le premier immeuble (A) a été délivré le 25 avril 2001. La mise en soumission a fait apparaître une forte augmentation des coûts de la construction en général. Des économies ont dû être recherchées afin de contenir le montant du devis à un niveau raisonnable. Les travaux ont débuté le 6 juin 2001 et se poursuivent selon la planification qui prévoit la mise à disposition de l'immeuble aux locataires à la fin 2002.

#### *Epalinges*

Les travaux ont débuté le 25 juin 2001 après une mise en soumission qui a confirmé le montant devisé de cette importante réalis-

tion dont le coût s'élèvera à 15,5 millions de francs. La mise à disposition de logements est programmée pour le début 2003. Selon les premières estimations et si les conditions du marché de l'argent restent favorables, les loyers seront très abordables.

#### *Plaines-du-Loup*

Le permis de construire a été délivré le 6 août 2001. Les travaux ont pu débuter le 13 du même mois. Les offres reçues font apparaître un coût total de l'ordre de 8,6 millions de francs dont un tiers pour la création de nos nouveaux bureaux.

Nous avons dû révoquer le mandat de l'architecte car nous n'étions pas contents de ses prestations, et nous avons confié la suite de la construction à l'un de ses confrères. Cette situation n'entraînera pas de retard sur le programme qui prévoit notre déménagement en été 2002 et la mise à disposition des logements à fin 2002 ou début 2003.

### Constructions projetées

#### *Pully IV – Liaudoz (Bâtiment B)*

Cet été nous avons pu acquérir la parcelle pour laquelle nous avons un droit d'emption et ceci nous permet de réaliser le deuxième bâtiment projeté (B) dans ce quartier. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé le 19 septembre 2001 et les travaux débuteront en fonction de l'avancement de ceux du bâtiment A, soit

à la fin de l'hiver 2002. L'aménagement de tout le quartier est ainsi programmé pour l'été 2003.

Ce deuxième immeuble, de dimensions plus modestes que le premier, comprendra 8 logements de 4 pièces, 2 logements de 3 pièces avec mezzanine dans les combles et un garage enterré de 14 places construit en continuité de celui de l'immeuble du Ch. du Montillier 5. L'accès se fera à travers le garage existant.

#### *Pully V - Alpes*

La mise au point du projet a pris du retard suite à la demande de la Commune de Pully de prévoir sous le garage privé la réalisation d'un garage public. Le dossier de mise à l'enquête a pu être déposé en octobre 2001. Le début des travaux est programmé pour le fin du printemps 2002 et cet important chantier se déroulera sur une période de près de deux ans. Nous espérons mettre à disposition les logements prévus à fin 2003 ou tout début 2004.

L'immeuble comprendra 33 logements dont deux de deux-pièces, quatre de trois-pièces, vingt-cinq de quatre pièces, deux de cinq pièces, une garderie enfantine, un garage privé de 50 places et un garage public de 51 places financé par la Commune.

Nous avons déposé une demande pour pouvoir bénéficier des aides à fonds perdu (AS I et AS II) accordées dans le cadre de la LCAP (Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements) qui sera prochainement abrogée.

L'aide conjuguée de la Commune de Pully par la mise à disposition du terrain en droit de superficie à des conditions très avantageuses et celle de la Confédération, permettra d'avoir des loyers très abordables. Les logements seront cependant accessibles à tous sans les contraintes de la loi sur le subventionnement et sans subir une forte progression échelonnée, peu acceptable dans les périodes de stabilité des prix.

Cette réalisation se fait conjointement avec la Société Coopérative d'habitation de Pully (SCHP) et nous serons copropriétaire avec eux pour la moitié de l'ensemble de la construction.



*Epalinges - octobre 2001*

### Agenda

La prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu

**Jeudi 30 mai 2002  
à 19h30**

Photographies: Rémy Gindroz

Société Coopérative  
d'Habitation Lausanne  
Chemin de Pierrefleur 50  
1004 Lausanne  
cp 253  
1000 Lausanne 22

PP 1000 Lausanne 22

### Messagerie Internet

Nous avons mis en service notre propre serveur de messagerie électronique. Nous vous prions dorénavant d'utiliser notre nouvelle adresse pour nous faire parvenir vos messages:

**[schl@schl.ch](mailto:schl@schl.ch)**

D'autre part vous pouvez également adresser des messages à l'un ou l'autre de nos collaborateurs/trices en tapant la première lettre de son prénom, puis un point suivi de son nom à l'adresse @schl.ch. Par exemple **b.virchaux@schl.ch**. En cas de doute sur le nom de la personne à contacter ou l'orthographe de son nom, veuillez utiliser la boîte aux lettres centrale.

La messagerie électronique est un moyen pratique, convivial et rapide de communiquer. Nous vous encourageons à l'utiliser, c'est une économie de temps pour vous et pour nous et le message écrit est quand même plus précis que l'oral.

### Coût de la construction

Les coûts de la construction continuent malheureusement leur ascension. Ainsi l'indice suisse des prix de la construction relevé en avril 2001 fait apparaître une augmentation des coûts de l'ordre de 10 % entre octobre 1998 et avril 2001. Cette hausse est encore plus élevée pour les travaux routiers car elle atteint plus de 15 %. Cependant les dernières prévisions conjoncturelles prévoient un tassement du développement du secteur de la construction, ce qui présage une certaine stabilisation des prix bienvenue.

### Gérance des immeubles de la Société Coopérative d'habitation de Renens (SCHR)

La Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR) a décidé de reprendre à son propre compte la gérance de ses immeubles, qui comprennent 280 logements, dès le 1er janvier 2002. Bien que totalement satisfaite de nos services, la SCHR pense pouvoir être ainsi plus proche de ses membres. Cette décision, que nous respectons, n'entamera pas les bonnes relations avec notre Coopérative sœur de l'Ouest lausannois.

### Réfection des appartements

Elle a lieu sur requête des locataires adressée avant le **31 août**:

- tous les 10 ans pour les cuisines, coins à manger, séjours, corridors, W-C et salles de bains;
- tous les 12 ans pour les chambres à coucher.

La dépense est intégralement prise en charge par le budget annuel de la Coopérative.

### Le bon numéro

En atteignant le service adéquat par son numéro de téléphone, vous serez mieux et plus vite servis:

- 646 36 11**: Administration générale, service de location;
- 646 36 05**: Service des bâtiments, problèmes techniques;
- 646 37 87**: Comptabilité;
- 646 36 77**: Sociétariat.

Notre fax est à votre disposition au no 646 18 21 et les « internautes » peuvent nous laisser un message sur:

**[schl@schl.ch](mailto:schl@schl.ch)**

### Fermeture des bureaux

En raison des fêtes de fin d'année, nos bureaux seront **fermés**:

- du vendredi 22 décembre 2001 dès 13h. au lundi 7 janvier 2002 à 8h.

Comme d'habitude, en cas de problème, vous devez en premier lieu contacter votre concierge. Toutefois vous pouvez faire appel à notre service de piquet, **en cas d'urgence seulement** aux Nos 079 348 21 37 ou 079 681 97 94.

*Joyeux Noël*

*Nous adressons à tous nos membres  
nos meilleurs vœux de joyeuses fêtes de Noël  
et de bonne année 2002*

